

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-351 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-351 concernant la rémunération des élus municipaux.

Le règlement numéro 2019-351 a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2019.

Le règlement numéro 2019-351 est disponible pour consultation au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Dominique, le 8 juillet 2019.

Christine Massé
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière